

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 9 avril 2024

**Délibération
N° 24.098.4**

En exercice ... 37
Présents 27
Votants 32
Pour 32
Contre 0
Abstention ... 0

PÔLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE - SERVICE CULTURE

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA DOMITIENNE,
EPA HÉRAULT CULTURE ET LA COMMUNE DE COLOMBIERS
- ORGANISATION D'UN SPECTACLE DANS LE CADRE DE LA
SCÈNE EN HÉRAULT - APPROBATION ET AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Date de la convocation : 03/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le 9 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

5 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Alain CASTAN (représenté par madame Mireille TORTES), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Patricia CATHALA), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par monsieur Robert SENAL).

5 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Jean-Philippe JUAN.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 9 avril 2024

Convention de partenariat entre La Domitienne, EPA Hérault Culture et la commune de Colombiers - Organisation d'un spectacle dans le cadre de la Scène en Hérault - Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 18.225.4 du Conseil communautaire du 19 décembre 2018 autorisant la production, la diffusion de spectacles vivants et l'organisation d'actions culturelles sur le territoire de la Communauté de communes La Domitienne et la mise en œuvre de partenariats y afférents ;

Vu le projet de convention de partenariat tripartite ci-annexé,

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne, anime des politiques culturelles intercommunales depuis près de vingt-cinq ans sur son territoire, et que dans ce cadre, elle organise et diffuse du spectacle vivant en soutenant les acteurs culturels locaux ;

Considérant la volonté du Département de l'Hérault de soutenir et développer une offre culturelle de qualité pour tous les Héraultais par la création de l'EPA Hérault Culture à qui il confère une mission de service public culturel dans un esprit de mise en synergie des acteurs culturels départementaux, notamment par le biais de la saison territoriale Scène en Hérault ;

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle la Communauté de communes La Domitienne a la volonté de participer au dispositif de délocalisation des spectacles de la scène de Bayssan sur son territoire au travers du dispositif Scène en Hérault notamment pour présenter le spectacle « VEN » le 27 avril 2024 à Colombiers, au sein de l'amphithéâtre du port ;

Considérant que le spectacle « VEN » vient clôturer la Fête du Jeu organisée par la Ludothèque intercommunale et que, pour cette représentation, la Communauté de communes La Domitienne participe au budget de l'opération à hauteur de 1115,62 €, correspondant à une partie des frais de cession du spectacle, aux droits d'auteurs et au coût d'un technicien supplémentaire dédié au montage et démontage nécessaire à l'évènement ;

Considérant par conséquent qu'il convient de formaliser ce partenariat avec l'EPA Hérault Culture et la commune de Colombiers par une convention qui régit les modalités administratives, logistiques, techniques et financières de son organisation ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. DÉCIDE de s'associer à l'organisation du spectacle tel qu'exposé ci-dessus.

II. APPROUVE le projet de convention de partenariat tripartite, ci-annexé, à conclure avec l'EPA Hérault Culture et la commune de Colombiers pour l'organisation dudit spectacle.



III. AUTORISE monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et à signer toutes pièces relatives à cette affaire, notamment la convention à intervenir.

IV. PRÉCISE que les crédits afférents feront l'objet d'une proposition d'inscription au budget principal de l'exercice 2024, au chapitre prévu à cet effet.

V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP  

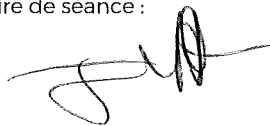
Délibération transmise au représentant de l'Etat le **17 AVR. 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

17 AVR. 2024

Signature du secrétaire de séance :

Jean-Philippe JUAN



REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240409-DELIB_24_09